



COMPTE RENDU CSA DU 22/12/2023

Le quorum est atteint le dernier CSA de l'année 2023 peut débuter.

A l'ordre du jour :

la charte des temps de l'équipe dédiée ELSP :

L'adjoint au chef de détention, l'Officier Infra sécurité, le planificateur Origine et le superviseur ELSP nous la présentent. Ils nous informent qu'au préalable cette charte des temps a été validée par le DIOS. Les agents affectés sur cette équipe ELSP relèvent dans Origine du régime PFDA avec une durée de travail de 7h10 et ne pouvant excéder 13h15 journalier. Les jours de travail des agents sont ceux des postes fixes dit administratif,

Du lundi au vendredi de 8h20 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Les missions s'exerceront sur le tribunal judiciaire de Foix, le tribunal judiciaire de Toulouse, la cour d'appel de Toulouse, le tribunal judiciaire de Saint-Gaudens et le tribunal judiciaire de Carcassonne.

La charte des temps prévoit, dans son article 7, « la prise en compte des temps de formation » à minima 4 heures par mois, fractionnées au besoin ! Elles sont consacrées au maintien des pratiques professionnelles et au maintien de la condition physique des personnels affectés en ELSP.

En conclusion, la charte des temps est validée pour une période de 6 mois. Une évaluation sera effectuée au bout de 3 mois. A l'issue, elle deviendra définitive dès lors qu'elle aura été approuvée en CSA par les représentants des personnels.

Notre **Expert FO Justice**, membre de l'ELSP, indique les difficultés liées à l'emplacement de l'armurerie. Comme nous l'avons indiqué lors du précédent CSA, cet emplacement est une aberration. Les prises de service des agents ELSP sont soumises à l'ouverture de la proximité immédiate de la porte de détention, mais également face à la geôle d'écrou.

Pour **FO Justice FOIX**, le déplacement de l'armoire TRAKA dans le futur local ELSP est une priorité avant le début des travaux.

Nous poursuivons l'ordre du jour par :

la mise en place du NED.

L'installation d'une tablette par cellule étant effectuée dans son intégralité, l'utilisation a commencé.
Quelques réglages sont encore à peaufiner, avec la nomination de deux référents NED.

Fin de l'ordre du jour du CSA, et place aux questions diverses !

La présidente nous fait un point sur les recrutements du service de l'US, avec l'arrivée de deux médecins, un nouveau dentiste et deux psychiatres. La problématique du recrutement des personnels soignants étant presque résolue, la transition avec la surpopulation pénale se fera sans aucun souci.

Après une très courte durée de baisse de l'effectif, nous subissons à nouveau une vague d'incarcérations multiples.

L'effectif est très inquiétant avec 137 détenus ! La marge de manœuvre est très restreinte pour à nouveau franchir la barre intolérable des 140 détenus.

A l'avant-veille de la première fête de fin d'année, la position de **FO JUSTICE FOIX** devant la surdité de la DISP et du Parquet est sans équivoque.

Si nous passons les deux fêtes avec une nouvelle période de surpopulation carcérale, dès le début du mois de janvier, nous ne manquerons pas de prendre nos responsabilités.

Le rendez-vous étant pris, **FO JUSTICE FOIX** compte fermement sur une prise de conscience rapide !

De transition en transition, le sujet des changements de cellules coulait de source.

FO JUSTICE FOIX demande une organisation des changements de cellules, par un jour fixe.

FO JUSTICE FOIX évoque en prévision des fêtes de fin d'année 2024, la nécessité de mettre en place une équipe dédiée pour les colis de Noël.

La présidente est fortement favorable à cette idée et nous assure que cela sera mis en place pour 2024.

FORCE OUVRIERE JUSTICE

TOUJOURS AU PLUS PROCHE DES PERSONNELS !

Les membres du CSA FO JUSTICE

le 23 décembre 2023

